

les francas

L'éducation en mouvement !

# éduquer pour demain

## Accueil de Loisirs "Tom Pouce" Moirans en Montagne

Les Francas, association d'Éducation Populaire, complémentaire de l'école publique, conduisent leur action pour accueillir collectivement tous les enfants et les jeunes et leur proposer des activités éducatives. Notre projet étant basé sur des valeurs telles que l'humanisme, l'égalité, la liberté et la laïcité, nous souhaitons contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.

Accueil de Loisirs "Tom Pouce"  
Rue des sports  
39260 MOIRANS EN MONTAGNE  
Tél. : 03 84 42 60 15

tompouce.clsht@orange.fr  
Commune de Moirans en Montagne

LES FRANCAS DU JURA • 8 bis rue Sébille  
39000 LONS-LE-SAUNIER • Tél. : 03 84 24 35 22  
francas39@wanadoo.fr



## PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

### Enfants

L'Accueil de Loisirs reçoit :  
• En périscolaire, tous les enfants scolarisés à Moirans de la maternelle au CM2.  
• En extrascolaire, les enfants de Moirans et des environs de 3 à 13 ans.

### Activités

L'Accueil de Loisirs est un lieu d'écoute et d'échanges pour votre enfant. Nous souhaitons avant tout l'épanouissement de l'enfant dans le respect des valeurs de laïcité, diversité sociale et culturelle, solidarité, de responsabilité, d'autonomie...  
• Nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge des enfants en fonction de leur centre d'intérêt.  
• Les activités menées à l'Accueil de Loisirs sont animées par une équipe qualifiée.

### Enfants atteints de troubles de la santé

Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration scolaire. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le responsable de l'Accueil de Loisirs.

Nous nous réservons la possibilité de modifier les informations contenues dans ce document.

### Inscription

Les inscriptions se font auprès du responsable et au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs.  
• Lors des permanences tous les lundis de 17 h à 18 h à l'Accueil de Loisirs (durant la période scolaire).  
• En déposant le tableau d'inscription dans la boîte aux lettres de l'Accueil.  
• Par téléphone.

#### Documents à fournir pour l'inscription :

- Carnet de santé de l'enfant
  - N° d'allocataire CAF ou MSA et votre dernier avis d'imposition
  - Bons vacances MSA si besoin
- Documents à remplir à l'Accueil de Loisirs pour l'inscription
- Fiche d'inscription
  - Tableau d'inscription
  - Fiche sanitaire de liaison
- Le dossier d'inscription est valable un an.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

### Le matin de 7 h à 8 h 30

- Accueil échelonné.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants aux différentes écoles (maternelles et élémentaires, publiques et privées).

### Le soir de 16 h 30 à 18 h 30

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants directement aux écoles.
- Un goûter est fourni par l'Accueil de Loisirs.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs.
- Départ échelonné.

### Tarifs

Accueil matin	Accueil soir
1.50 €	1.80 €

## RESTAURATION SCOLAIRE

### Le midi avec repas, de 11 h 30 à 13 h 30

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants directement aux différentes écoles.
- Repas pris en commun.
- Mise en place d'activités en fonction de la demande des enfants ou des opportunités.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants aux écoles.

### L'accueil sans repas

Nous pouvons prendre en charge votre enfant de 11 h 30 à 12 h 15 si vous ne pouvez pas venir le chercher à la sortie de l'école.

### Tarifs

Accueil sans repas	Restauration
0.80 €	5.30 € ou 20 € les 4 repas

Le prix des repas est susceptible d'augmenter durant l'année.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE MERCREDIS / VACANCES

### Horaires et périodes d'ouverture

#### Du lundi au vendredi

- De 7 h à 18 h 30 en journée complète avec repas.
- De 7 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 18 h 30 en journée complète sans repas.

- Accueil échelonné de 7 h à 9 h 30 et de 13 h 15 à 14 h 15.
- Départ échelonné de 11 h 30 à 12 h 15 et de 17 h 30 à 18 h 30.

- Accueil possible en demi-journée avec ou sans repas.
- L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année sauf durant :
  - Les vacances de Noël.
  - Une partie du mois de juillet et du mois d'août.

Se renseigner auprès du responsable.

Pour les horaires d'ouverture les mercredis, renseignements auprès de la directrice.

Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, nous vous conseillons d'inscrire vos enfants pour des sessions complètes.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE TARIFS

La Caisse d'Allocations Familiales du Jura a réformé ses aides aux familles pour les accueils de loisirs et a supprimé la carte CLSH. Le tarif est maintenant fonction, des ressources mensuelles brutes du foyer (dernière déclaration de ressources) et du nombre d'enfants à charge. Chaque famille aura donc un tarif particulier tenant compte de sa propre situation. Un tarif plancher et un tarif plafond seront appliqués.

Pour connaître votre tarif, adressez-vous directement au responsable de l'Accueil de Loisirs, en vous munissant de votre numéro d'allocataire CAF ou de votre dernier avis d'imposition, à défaut le tarif plafond vous sera appliqué.

Pour les familles extérieures à la commune, votre tarif sera majoré de 15%.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Facturation et règlement

- Le paiement s'effectue auprès du responsable suite à l'établissement d'une facture mensuelle, en espèces, chèque, chèque vacances ANCV ou CESU.

### Conditions d'annulation

- Toute inscription est considérée comme définitive.
- Toute absence de l'enfant doit être signalée au responsable la veille.
- Les prestations non décommandées ou les absences pour convenance personnelle seront facturées.
- En cas de maladie, l'annulation sera prise en compte sur présentation d'un certificat médical.

### Aides financières

- Sur présentation des bons de vacances MSA vous obtiendrez une réduction immédiate de votre facture.
- Pour les camps il est possible d'obtenir des aides diverses (JPA, CCAS, bon camp CAF) ou l'échelonnement des paiements. Se renseigner auprès du directeur concerné.
- Certains comités d'entreprise attribuent des aides, renseignez-vous auprès de votre comité.

### Numéros utiles

- Accueil de Loisirs : 03 84 42 60 15
- Francas du Jura : 03 84 24 35 22
- Enfance maltraitée : 119

### Informations

Pour tous renseignements complémentaires (plannings, sorties, dates de permanence...) des informations sont affichées à l'Accueil de Loisirs.